

# **BGer 7B\_1088/2025 vom 3. Dezember 2025**

Bundesgericht, 2025-12-03, FR

Quelle: [https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bger\\_7B\\_1088\\_2025](https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bger_7B_1088_2025)

FR: TF 7B\_1088/2025 du 3 décembre 2025

IT: TF 7B\_1088/2025 del 3 dicembre 2025

## **Erwägungen**

### **E. 1.1**

Selon l' art. 42 al. 5 LTF , si la signature de la partie ou de son mandataire, la procuration ou les annexes prescrites font défaut, ou si le mandataire n'est pas autorisé, le Tribunal fédéral impartit un délai approprié à la partie pour remédier à l'irrégularité et l'avertit qu'à défaut, le mémoire ne sera pas pris en considération.

Aux termes de l' art. 44 al. 2 LTF , une communication qui n'est remise que contre la signature du destinataire ou d'un tiers habilité est réputée reçue au plus tard sept jours après la première tentative infructueuse de distribution.

### **E. 1.2**

En l'espèce, l'ordonnance présidentielle du 28 octobre 2025, notifiée par acte judiciaire à l'adresse indiquée dans l'acte de recours du 10 octobre 2025, n'a pas été retirée dans le délai de garde de sept jours. Elle est ainsi réputée avoir été notifiée le 23 octobre 2025, soit le septième jours après que le recourant a été avisé le 16 octobre 2025 par la Poste en vue de retirer le pli en question.

Nonobstant la notification de l'ordonnance précitée, le recourant n'a pas remédié au vice de forme affectant son mémoire dès lors qu'il n'a pas produit un exemplaire signé de son acte de recours dans le délai imparti au 11 novembre 2025.

### **E. 1.3**

Il s'ensuit que le recours est manifestement irrecevable et doit dès lors être écarté selon la procédure simplifiée prévue à l' art. 108 al. 1 let. a LTF .

### **E. 2**

Le recourant, qui succombe, supportera les frais judiciaires, lesquels seront fixés en tenant compte des actes d'instruction effectués jusque-là ( art. 5 al. 2 PCF , par renvoi de l' art. 71 LTF ; art. 66 al. 1 et 2 LTF ).

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.